

Le 23 juin 2009

**Par messagerie et par courriel**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>o</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET: Phase 2- Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**  
Votre dossier : R-3669-2008 phase 2  
Notre dossier: R000303 CR

---

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), informe la Régie qu'elle ne transmettra pas de demandes de renseignements aux intervenants tel que prévu au calendrier d'audience fixé par la Régie dans sa décision D-2009-056 et dont le délai expire aujourd'hui.

Copie de la présente lettre est envoyée ce jour, par courriel seulement, à tous les intervenants reconnus au présent dossier.

Veillez agréer, chère consoeur, mes salutations cordiales.

  
Carolina Rinfret